



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE  
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, SESSION 2022  
(Extrait de l'arrêté n° C22-01-02 du 24 janvier 2022)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise pour les collectivités territoriales et les établissements publics territoriaux de la région des Pays de la Loire *l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2022.*

**Dates et lieux des épreuves :**

Les épreuves dudit examen professionnel se dérouleront à partir du **22 septembre 2022** dans le Maine et Loire.

**Conditions de participation :**

En vertu de l'article 25-II du décret 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, l'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5<sup>ème</sup> échelon de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;

**Important** : Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement :

Il faudra donc justifier d'au moins 1 an dans le 5<sup>ème</sup> échelon de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et compter au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2023.

**Préinscription et clôture du dossier pour valider l'inscription :**

la préinscription est fixée du 8 mars 2022 au 13 avril 2022 inclus, sur le site internet du CDG 49 (<https://cdg49.fr>) ou le site national des concours (<https://www.concours-territorial.fr>). Attention, cette préinscription n'a pas valeur d'inscription. Elle sera considérée comme inscription (sous réserve de remplir les conditions d'inscription) à la clôture du dossier par le candidat via son accès sécurisé.

Le candidat devra clôturer son dossier au plus tard le 21 avril 2022 à minuit (heure métropolitaine). Pour ce faire, il devra, à partir de son accès sécurisé, clôturer son inscription en cliquant sur le bouton « clôturer mon inscription ». La procédure de clôture du dossier et de dépôt des pièces justificatives de manière dématérialisée est disponible dans le dossier d'inscription, dans l'accès sécurisé du candidat et sur notre site. Le dossier ne sera pris en compte qu'après sa clôture par le candidat via son accès sécurisé dans les délais. L'envoi des pièces justificatives se fera dans les délais via cet accès sécurisé uniquement avec des fichiers au format « pdf » et « jpeg » ;

Tout dossier doit être clôturé au plus tard le 21 avril 2022 à minuit. Dans le cas contraire, le dossier est annulé. Tout dossier non clôturé dans les délais ne pourra être considéré comme inscription et ne sera donc pas pris en compte.

Les dossiers au format papier, envoyés par courrier ou déposés au CDG, ainsi que les envois par mail ne seront pas acceptés.